



Conseil d'Administration

Séance en format hybride

Séance du Mardi 11 mars 2025

PV validé au CA du 24 juin 2025



Table des matières

Membres du conseil d'administration de l'IEP de Grenoble	3
Ordre du Jour	4
Informations du Directeur	5
1. Informations du Directeur.....	5
Vote par Balotilo	7
2. Ouverture du vote pour la section disciplinaire enseignant(e)s 1er collège.....	7
Affaires administratives	8
3. Approbation du PV du CA du 11 février 2025.....	8
Délibération CA-2025-05.....	8
Affaires pédagogiques	8
4. Répartition de l'enveloppe d'aide à la mobilité internationale allouée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.....	8
Délibération CA-2025-06.....	8
Affaires vie étudiante	10
6. Transformation de la Commission du Fonds de Solidarité en "Fonds social et environnemental".....	10
Délibération CA-2025-08.....	10
7. Politique de rémunération des emplois étudiant(e)s.....	11
Délibération CA-2025-09.....	11
Affaires financières	12
5. Compte Financier 2024.....	12
Délibération CA-2025-07.....	12
Affaires juridiques	15
8. Élection section disciplinaire enseignants 1er collège.....	15
Délibération CA-2025-10.....	15
Questions diverses	16
Clôture de la séance	16



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IEP DE GRENOBLE

MEMBRES CA IEPG	Civilité	Prénom	NOM	Titre	Présent	Distancié	Votant	Excusé	Procuration donnée à :	Absent	
Membres de droit	0	Madame	Maryvonne	LE BRIGNONEN	Directrice de l'INSP (ex ENA)						x
	1	Monsieur	Fabrice	LARAT	Représentant de la Directrice de l'INSP (ex ENA)		1				
	0	Madame	Nathalie	COLIN	Directrice de l'Administration et la Fonction Publique						x
	1	Madame	Catherine	PRUDHOMME	Représentante de la Directrice de l'Administration et la Fonction Publique		1				
	1	Madame	Laurence	BERTRAND-DORLEAC	Présidente de la FNSP			1	1	JL NEVACHE	
Membres de droit	0	Madame	Patricia	CABROL-LAVERGNE	Représentant(e) de la Présidente de la FNSP						x
	1	Monsieur	Yassine	LAKHNECH	Président de l'UGA			1	1	JL NEVACHE	
Personnalités Externes	1	Monsieur	Jean-Luc	NEVACHE	Conseiller d'état, Président du Conseil d'Administration de Sciences Po Grenoble-UGA	1		1			
	1	Monsieur	Jérôme	BELLION-JOURDAN	Senior Fellow, Institute for Global Negotiation	1		1			
	1	Madame	Cécile	PROST	Directrice d'ABC Projets			1	1	G FIORASO	
	1	Monsieur	Gérald	MATTER	Organic Sales Gardener at PICTURE						x
	1				POSTE VACANT						
Représentants des professeurs d'université et catégories assimilées	1	Madame	Geneviève	FIORASO	Ancienne Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	1		1			
	1	Monsieur	Frédéric	GONTHIER	Professeur de sociologie à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1	1	F PETITEVILLE	
	1	Monsieur	Aurélien	LIGNEREUX	Professeur d'histoire à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1			
	1	Monsieur	Franck	PETITEVILLE	Professeur en science politique à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1			
Représentants des autres personnels d'enseignement et de recherche	1	Madame	Séverine	LOUVEL	Professeur de sociologie à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1			
	1	Monsieur	Olivier	LE VAN TRUOC	Professeur associé à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1			
	1	Monsieur	Nordine	HOCINE	PRCE en langues à Sciences Po Grenoble-UGA		1	1			
	1	Madame	Reia	ANQUET	PRCE en langues à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1			
	1	Monsieur	Dorian	GUINARD	Maître de conférences de droit public à Sciences Po Grenoble-UGA						x
Représentants des étudiants 1er Collège	1	Monsieur	Simon	GODARD	Maître de conférences en histoire à Sciences Po Grenoble-UGA		1	1			
	1	Madame	Sophie	PANEL	Maîtresse de conférences en économie à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1			
	1	Madame	Alia	BLANC	OURSE (1er collège)			1	1	L MARCOUX	
	1	Madame	Samara	LABRECHE	OURSE (1er collège)		1	1			
	1	Monsieur	Luc	TEULIERE	OURSE (1er collège)	1		1			
Représentants des étudiants 2ème Collège	1	Monsieur	Giulio	CARIGNANO	AGORA (1er collège)	1		1			
	1	Madame	Ranim	RAHMOUNI	SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S (1er collège)						x
	1	Madame	Léonie	MARCOUX	OURSE (2ème collège)	1		1			
	1	Madame	Maëlis	LECOMTE	OURSE (2ème collège)		1	1			
	1	Madame	Lucie	CLAMENS	SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S (1er collège)						x
Représentant des TOTAL MEMBRES	1	Madame	Alice	LECUIT	SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S (1er collège)			1	1	F PETITEVILLE	
1	Monsieur	Eric	BRUN	Directeur de la cellule aide au pilotage de Sciences Po Grenoble-UGA			1	1			
					13	7	25	6			
Participant au CA	1	Monsieur	Simon	PERSICO	Directeur de Sciences Po Grenoble-UGA	1					
	0	Monsieur	Gabriele	FIONI	Recteur de région académique						x
	1	Madame	Noémie	COPONAT	Représentante du Recteur de région académique - Contrôleur budgétaire et		1				
Invités permanents	0	Monsieur	Laurent	BOULAN	Contrôleur budgétaire et de légalité au sein de la DRAES						x
	0	Madame	Béatrice	ANDURAND	Présidente de l'Association des Diplômés de Sciences Po Grenoble-UGA						x
	1	Monsieur	Stéphane	PUSATERI	Représentant de la Directrice de l'Association des Diplômés de Sciences Po		1				
	1	Madame	Agnès	CASASSA	Assistante de Direction, DG-DGS-DGSA de Sciences Po Grenoble-UGA	1					
	1	Madame	Catherine	SAINTAGNE	Élue au Comité Social d'Administration (CSA) de Sciences Po Grenoble-UGA	1					
	1	Monsieur	Arnaud	COEFFIER	Directeur général des services adjoint de Sciences Po Grenoble-UGA	1					
	1	Madame	Hélène	DESSAUX	Directrice générale des services adjoint de Sciences Po Grenoble-UGA	1					
	1	Madame	Pascale	MARTINOT	Directrice générale des services de Sciences Po Grenoble-UGA	1					
	1	Monsieur	Emmanuel	KALNINS	Directeur des affaires juridiques et institutionnelles	1					
	1	Madame	Lisa	GREILER-TAPPONNIER	Assistante Direction des affaires juridiques de Sciences Po Grenoble-UGA	1					
1	Madame	Hedwig	MESANA	VP Formation						x	
1	Madame	Caroline	BRAY	VP Vie étudiante						x	
Invités exceptionnels											
TOTAL NON-MEMBRES	12										
TOTAL	42				8	2	9	6			



ORDRE DU JOUR

13h30 - 13h40 Vote par Balotilo

1. Ouverture du vote pour la section disciplinaire enseignants 1er collège

13h40 - 14h00 Informations du Directeur

2. Informations du Directeur

14h00 - 14h05 Affaires administratives

3. Approbation du PV du CA du 11 février 2025 (délibération CA-2025-05)

14h05 - 14h20 Affaires pédagogiques

4. Répartition de l'enveloppe d'aide à la mobilité internationale allouée par la Région Auvergne Rhône Alpes (délibération CA-2025-06)

14h20 - 14h50 Affaires financières

5. Compte Financier 2024 (délibération CA-2025-07)

14h50 - 15h30 Affaires vie étudiante

6. Transformation de la Commission du Fonds de Solidarité en "Fonds social et environnemental" (délibération CA-2025-08)

7. Politique de rémunération des emplois étudiants (délibération CA-2025-09)

15h30 - 16h00 Affaires Juridiques

8. Élection section disciplinaire enseignants 1er collège (délibération CA-2025-10)



Le Président, Jean-Luc NEVACHE, ouvre la séance à 13 heures 35. Il indique que le quorum est atteint avec 4 procurations.

Il accueille les deux nouveaux membres du Conseil d'Administration, Séverine LOUVEL et Frédéric GONTHIER, au titre des personnels Professeurs. Le nouveau Directeur des Affaires Juridiques, Emmanuel KALNINS, est également présenté.

INFORMATIONS DU DIRECTEUR

1. Informations du Directeur

Présenté par [Le Directeur](#)

Le Directeur déclare que toutes les instances de l'établissement se tiennent dans de bonnes conditions, notamment le CEVIE et les commissions préparatoires. Le Comité Social d'Administration (CSA) s'est déroulé correctement avant l'interruption pédagogique. Le dialogue entre la Direction et les représentant(e)s syndicaux est jugé constructif. Un Comité Social d'Administration exceptionnel ouvert à des représentant(e)s divers (Direction, étudiant(e)s, expert(e)s extérieur(e)s) sera mis en place mi-avril, afin de présenter les scénarios possibles en vue de la fin de contrat avec la société Atalian prévue le 1^{er} novembre 2025.

De nombreux évènements ont eu lieu à Sciences-Po dernièrement dans le cadre de la vie académique (par exemple, des cours d'éloquence). L'ex-Président François HOLLANDE se déplacera à Grenoble prochainement et il est souhaité de le faire intervenir sur les questions internationales.

Le projet d'établissement progresse grâce au travail de la Direction et des équipes politiques et administratives. Il s'appuie sur le projet soumis en Conseil d'Administration le 4 décembre et sera complété par de nouvelles propositions et actions suggérées par des étudiant(e)s. L'objectif est de le présenter à l'été 2025. Les inscriptions au concours s'achèvent dans quelques jours, 2 200 inscrit(e)s ont été comptabilisé(e)s jusqu'à présent. Il se déroulera de mi-avril à mi-mai. Au mois de juillet, un séminaire de deux jours sur la réforme pédagogique se tiendra à destination des personnels administratifs et des enseignant(e)s-chercheur(se)s. Cette réforme sera présentée aux étudiant(e)s à la rentrée 2025.

Aurélien LIGNEREUX revient sur la composition actuelle du CSA et s'interroge sur le statut de Caroline BRAY. Il questionne sa légitimité à siéger en tant que représentante des personnels alors qu'elle détient le statut de vice-présidente. Par ailleurs, si l'allègement des formalités de vote en visio pour le Conseil d'Administration constitue un gain de temps, la sécurité et la confidentialité des votes ne semblent plus garanties.

Giulio CARIGNANO (AGORA) considère que l'échange sur le futur de l'IEP et les enjeux fondamentaux reflète une volonté de discuter du cycle de CVC et de rencontres. L'absentéisme est un sujet important et il déplore qu'une seule enseignante ait participé aux échanges, ce qui a limité le dialogue sur les propositions faites pour y remédier. Il avance que la communication auprès des professeur(se)s a été déficiente.

Simon GODARD constate que la partie « Cadre réglementaire » contenant les arrêtés a disparu du site Internet de l'IEP. Il revient sur un sujet abordé au mois de septembre concernant les solutions informatiques internes (courriels, navigateur Internet, etc.). Il ne sait pas si les changements ont été effectués en fin d'année comme prévu et s'inquiète du transfert de ses données. Concernant le CEVIE et la réforme pédagogique, l'évaluation des enseignements par les étudiant(e)s est en suspens du fait de l'absence d'Éric BRUN, or il la juge indispensable dans une perspective de réforme et dans le contexte d'évaluation par l'HCERES. Concernant le



Procès-verbal

concours d'entrée en première année, un arrêté indiquant le nombre de places au concours a été pris en février alors que le nombre de places dans Parcoursup est paramétré en décembre. Or, il rappelle avoir demandé dès le mois de septembre que le nombre de places au concours soit un peu augmenté. Bien que cette décision relève de la compétence de la Direction, il souhaite que cette proposition fasse l'objet d'une discussion en Conseil d'Administration préalable à la prise de décision de la Direction. Il souhaite par ailleurs que l'arrêté soit désormais pris avant le mois de décembre (calendrier paramétrage de Parcoursup).

Répondant à M. LIGNEREUX, le **Président** indique que l'outil de vote Balotilo a été très régulièrement utilisé pour effectuer des élections dans le Conseil d'Administration ou dans des instances depuis 6 ans.

Giulio CARRIGNANO (AGORA) précise que l'outil LegaVote est utilisé pour les élections ouvertes à l'ensemble des étudiant(e)s.

Le Directeur informe que Caroline BRAY ne siègera plus au CSA à partir du mois de juin. Concernant les votes, les outils informatiques permettent de simplifier la procédure. Il est souhaité que l'onglet permettant de consulter le cadre réglementaire soit remis en place sur le site Internet. Concernant la présence des enseignant(e)s-chercheur(se) en CVC, les procédures doivent être les plus ouvertes possibles, mais la participation aux instances, peut induire une surcharge et de nombreuses sollicitations pour les participant(e)s. Il souligne néanmoins la présence d'une enseignante et d'Hélène DESSAUX, Directrice Générale Adjointe en charge de la formation et de la recherche, qui a une bonne connaissance du sujet. Il estime que les propositions qui en découleront respecteront le cadre réglementaire et l'exigence de présence dans les différents cours, afin de lutter contre l'absentéisme. Il réaffirme que les réflexions doivent être menées avec les représentant(e)s étudiants et enseignants au CEVIE.

Concernant l'abandon de Google pour les boîtes courriel, il souligne qu'il s'agit de l'outil de travail principal, relié aux archives et permettant des centaines de communications quotidiennes. Une réunion se tiendra prochainement avec Simon NIEUVARTS, responsable de la DSI de l'UGA. L'objectif est d'intégrer la suite Zimbra. Or, elle est associée à l'adresse @univ-grenoble-alpes.fr et beaucoup de personnes sont attachées à leur alias qui indique la marque (@iepg ou @sciences-po). Cette configuration spécifique est en cours de discussion. La transition entre les deux systèmes est un enjeu, car il est techniquement impossible de transférer la totalité du contenu des boîtes courriel sur Zimbra. Il sera nécessaire de travailler avec les deux outils en parallèle, afin d'assurer la continuité de service, ce qui implique de former les équipes. Les problématiques sont donc à la fois symboliques et matérielles. Les outils Zimbra sont fonctionnels sur les agendas et les listes, mais l'espace de stockage est limité, ce qui devra induire une pratique plus sobre.

L'évaluation des enseignements est jugée centrale par la communauté académique. Celles du 1^{er} semestre ont été effectuées, mais leur analyse est encore en cours en raison de l'absence temporaire d'Éric BRUN. Il est annoncé que l'enquête se poursuivra très probablement sur le semestre suivant. Le taux de réponse des étudiant(e)s est de 30% pour certaines matières, il doit être amélioré, afin que les retours soient représentatifs et exploitables. Il est envisagé de conditionner l'obtention des notes des étudiant(e)s au remplissage de l'enquête.

Franck PETITEVILLE informe que le taux de retour des années précédentes était plus satisfaisant, notamment concernant les cours en amphithéâtre. Il confirme qu'Éric BRUN a bien prévu de compiler les données à son retour, afin de finaliser l'évaluation des enseignements.

Jérôme BELLION-JOURDAN revient sur le procès-verbal de la précédente séance et estime que l'articulation est floue entre les rôles du Directeur Adjoint et du Directeur d'une part et du Vice-président et du Président



du Conseil d'Administration d'autre part. Concernant le projet d'établissement en cours d'élaboration, il demande s'il a été envisagé d'y associer le COS.

Simon GODARD rappelle que les enseignant(e)s discutent de la question des absences en conseil pédagogique à partir des cas concrets (absences constatées par typologie). La réflexion sur les solutions a été décalée au mois de mars.

Le Directeur se montre favorable à l'élargissement du nombre de places au concours (200 places actuellement). Le directeur s'inquiète du peu d'enseignants actuellement inscrits pour l'oral du concours et indique que le recrutement de plus d'étudiants impliquera potentiellement un temps d'oraux de concours plus long.

Concernant les Vice-Présidents, leur titre a une dimension symbolique notamment à l'égard des VP de l'UGA et leur rôle a une dimension stratégique notamment dans leur rapport avec les autres directeurs. Le statut et les compétences du Directeur Adjoint seront précisés prochainement dans le Règlement intérieur. Le fait d'associer le COS à l'élaboration du projet d'établissement est approuvé.

Simon GODARD ne souhaite pas augmenter le nombre d'étudiant(e)s admissibles, mais la capacité d'accueil de l'établissement in fine, soit les admis(e)s (210 au lieu de 200 places actuellement). Le bilan du concours en septembre pourrait permettre de faire le point sur les effectifs des cinq dernières années et étudier la possibilité d'accueillir 1 étudiant(e) supplémentaire par groupe de conférence de méthode. Ceci constituerait une chance pour d'autres étudiant(e)s et des recettes supplémentaires via les frais de scolarité.

Giulio CARIGNANO (AGORA) souhaite que les procès-verbaux précisent les syndicats desquels sont issu(e)s les étudiant(e)s qui prennent la parole. Il informe que 715 candidat(e)s ont été admissibles l'année précédente, dont 400 ont reçu une proposition d'admission.

Stéphane PUSATERI constate que le nombre d'étudiant(e)s en première année était auparavant beaucoup plus élevé et cite l'effectif de Sciences-Po Bordeaux (280 places).

Le Président rappelle que la décision relève de la compétence du Directeur, mais ne voit aucun obstacle à ce qu'un débat d'orientation (sans vote) se tienne en Conseil d'Administration au mois de septembre, afin d'éclairer la question.

VOTE PAR BALOTILO

2. Ouverture du vote pour la section disciplinaire enseignant(e)s 1er collègue

Le vote est ouvert sur Balotilo concernant la section disciplinaire des enseignant(e)s du premier collègue. Le résultat sera annoncé à la fin du Conseil d'Administration.

Lisa GREILLER-TAPPONIER informe que la section disciplinaire se compose désormais d'un homme et deux femmes. Pour respecter la parité, c'est un homme qui devra donc être élu.

Le corps électoral est composé du collègue 1 des professeur(e)s d'université et assimilé(e)s, soit 5 votant(e)s.



Le vote est lancé de façon électronique.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

3. Approbation du PV du CA du 11 février 2025

Délibération CA-2025-05

Présenté par [Jean-Luc NEVACHE](#)

Le Président propose d'intégrer la clarification entre les rôles de Directeur et de Directeur Adjoint dans le procès-verbal de la présente séance.

Simon GODARD revient sur la forme et souhaite qu'une colonne soit ajoutée dans le tableau des participant(e)s, afin de notifier les personnes absentes et clarifier le calcul du quorum.

Le Président note ce point et procède au vote.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 11 février 2025 est approuvé à la majorité (2 abstentions).

AFFAIRES PEDAGOGIQUES

4. Répartition de l'enveloppe d'aide à la mobilité internationale allouée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Délibération CA-2025-06

Présenté par [Sandrine VERNET](#)

Sandrine VERNET, Directrice Administrative des Relations Internationales, rappelle qu'elle gère trois dispositifs d'aide à la mobilité sortante (études, stage) pour les étudiant(e)s, jusqu'à présent cumulables entre eux. Les bourses de la Région, d'Erasmus +, du Ministère et du CROUS complètent le financement. Concernant la bourse de la Région, les demandes sont instruites par la Direction des Relations Internationales de l'établissement. L'allocation maximale est de 26 semaines par séjour avec un plafond de 48 semaines sur l'ensemble des cursus. L'enveloppe 2025 de 296 280 euros est en très forte diminution et doit être ventilée sur la plateforme de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, afin de financer la mobilité 2025-2026 de la façon la plus équilibrée.

Une présentation est projetée.

La mobilité internationale se décline sur 2 cohortes principales : les étudiant(e)s de 2^e année (200 départs) et les étudiant(e)s A4 et A5 (100 départs). L'optimisation de l'enveloppe s'inscrit dans la contrainte calendaire imposée par la Région. L'enveloppe actuelle n'est pas suffisante pour couvrir la mobilité de l'ensemble des étudiant(e)s de 2^e année pour la période 2025-2026. L'objectif est de réduire le nombre de semaines par séjour et de distinguer les départs hors Europe et en Europe (financés par la bourse Erasmus). La réduction du nombre de semaines est de 6 pour un départ hors Europe (20 vs 26 semaines) et de 3 pour un départ en Europe (10 vs 13 semaines). Aucune aide régionale ne pourra malheureusement être accordée pour le public



A4 et A5. Les bourses Erasmus sont néanmoins en augmentation et le Fonds de Solidarité peut également être sollicité.

La transparence de cet arbitrage est importante en vue de la prochaine campagne prévue au mois d'avril. Il a été discuté en CEVIE au mois de février et le vote a conduit à 1 avis favorable et 6 abstentions.

Le Président rappelle l'historique de l'affaire des affiches, suite à laquelle le conseil régional avait supprimé la possibilité pour les étudiant(e)s de bénéficier de bourses de mobilité internationale. L'UGA, le Ministère et les fonds propres de l'établissement ont été mobilisés pour compenser l'absence de ces aides. Le lobbying de la Directrice auprès de la Région a permis de les rouvrir aux étudiant(e)s de Sciences-Po Grenoble. Les sommes ne rentrent pas dans le budget de l'IEP, mais restent dans les comptes de la Région.

La problématique qui vient d'être présentée ne revient pas sur ce rétablissement de la possibilité de bénéficier de ces aides à Sciences Po Grenoble mais résulte d'une diminution des crédits affectés par la région à cette politique pour l'ensemble des étudiants.

Giulio CARIGNANO (AGORA) propose d'engager une discussion sur les modalités d'attribution de la bourse, afin de questionner le distinguo Europe / hors Europe, tenir du compte du statut boursier(e) / non boursier(e) et garantir plus d'égalité entre les étudiant(e)s. Il évoque la situation excédentaire de 576 000 euros résultant de dépenses non effectuées en 2004.

Léonie MARCOUX (OURSE) se montre inquiète quant à la précarité financière des étudiant(e)s. Elle souligne que le départ à l'étranger est obligatoire pour valider le diplôme et représente une grande source d'inégalité. L'abstention de l'OURSE reflète le désaccord lié à la suppression des aides aux 4^e et 5^e année. Le Fonds de Solidarité ne peut pas être la seule solution de financement alternative.

Sandrine VERNET indique que seul(e)s 10 étudiant(e)s de A4 et A5 se sont mobilisé(e)s pour une mobilité académique relevant de l'enveloppe 2025.

Le Président informe que l'enveloppe est accordée en fonction du vote du budget par la Région, qui suit son propre calendrier.

Giulio CARIGNANO (AGORA) déplore une sanction politique défavorable à l'établissement et estime que des actions doivent être engagées par l'IEP, afin de définir des critères pertinents et de limiter l'impact des restrictions budgétaires.

Le Président rappelle que la suppression des bourses régionales a été décidée « à chaud » par le président Wauquiez suite à l'affaire des affiches, mais certains services régionaux n'étaient pas favorables à cette mesure allant à l'encontre des étudiant(e)s. La question d'aujourd'hui est différente, elle découle de ce que la politique régionale s'oriente dans le sens d'une diminution globale de ces aides.

Hélène DESSAUX précise que le montant de l'enveloppe financière attribuée à Sciences-Po Lyon est identique.

Jérôme BELLION-JOURDAN souhaite que les montants des enveloppes précédentes soient rappelés dans la délibération et qu'une demande de révision à la hausse soit formulée avec pour objectif la qualité de l'enseignement de l'établissement.



Madame la Ministre, Geneviève FIORASO, souhaite que l'ouverture sur le monde soit conservée pour les étudiant(e)s dans le cadre de leur formation et en vue de leur insertion professionnelle, car leurs CV en sont valorisés.

Jérôme BELLION-JOURDAN demande si les bénéficiaires de ces aides pourraient rédiger des retours d'expérience qui seraient communiqués à la Région, afin d'argumenter en faveur de la prochaine enveloppe.

Sandrine VERNET informe qu'un rapport final doit systématiquement être déposé par les étudiant(e)s sur le site de la Région à la suite de leur mobilité internationale.

Giulio CARIGNANO (AGORA) souligne que les bourses Erasmus et de la Région prévoient des financements complémentaires basés sur des critères sociaux. Il interroge le fait d'inclure un critère selon la proximité ou l'éloignement de la destination.

Le Président procède au vote de la délibération.

La délibération sur la répartition de l'enveloppe d'aide à la mobilité internationale allouée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes est approuvée moins 6 abstentions.

AFFAIRES VIE ETUDIANTE

6. Transformation de la Commission du Fonds de Solidarité en "Fonds social et environnemental"

Délibération CA-2025-08

Présenté par [Hélène DESSAUX](#)

Hélène DESSAUX propose d'ajouter un volet environnemental à la commission du Fonds de Solidarité, afin que l'établissement devienne exemplaire en termes de responsabilité sociale et environnementale. L'accompagnement de la mobilité douce des étudiant(e)s se justifie par le fait que 31,3 % des émissions sont liées au transport, dont 65 % relèvent de la mobilité internationale. Une enveloppe distincte d'aide à la mobilité douce compléterait celle liée à Erasmus, afin de sensibiliser les étudiant(e)s et valoriser leur démarche. Elle serait de 5 000 euros pour l'année 2025 et pourrait être augmentée en 2026 en fonction des retours d'expérience.

Un avis favorable à l'unanimité a été émis en CEVIE concernant l'intégration d'un volet environnemental à la commission, soit un Fonds social et un Fonds environnemental, sous réserve de l'élaboration de critères objectifs et applicables.

Simon GODARD souligne que les élu(e)s étudiant(e)s du Conseil d'Administration participent au Fonds de Solidarité. Ils souhaiteraient être conviés aux discussions menées par la CEVIE.

Hélène DESSAUX approuve cette idée.

Frédéric GONTHIER souhaiterait que les enseignant(e)s chercheur(e)s soient également invité(e)s à participer à ces échanges.

La délibération relative à la transformation de la Commission du Fonds de Solidarité en "Fonds social et environnemental" est approuvée à l'unanimité.

7. Politique de rémunération des emplois étudiant(e)s

Délibération CA-2025-09

Présenté par [Hélène DESSAUX](#)

Hélène DESSAUX indique que les salaires minimums des emplois étudiant(e)s sont réglementés selon les fonctions. Elles sont de deux ordres : l'accompagnement (assistance et accompagnement des étudiant(e)s en situation de handicap, tutorat) ; l'appui et le soutien aux activités administratives. Les premières nécessitent des connaissances et compétences spécifiques. Il devient particulièrement difficile de recruter des candidat(e)s, alors que le nombre d'étudiant(e)s en situation de handicap augmente. Une rémunération plus attractive est proposée : elle est revalorisée à 1,5 fois le SMIC horaire. Un avis favorable a été recueilli en CEVIE au mois de février et il est souhaité que cette revalorisation soit appliquée dès que possible.

Aurélien LIGNEREUX précise que les assistant(e)s de vie scolaire sont bien moins rémunéré(e)s (1450 euros nets), mais que cette revalorisation se justifie par la spécificité et la qualité de ce service spécifique.

Simon GODARD rappelle que ces emplois étudiant(e)s ne s'effectuent pas à temps complet et que la rémunération finale sera proportionnelle au taux horaire, donc moins élevée que celles des assistant(e)s de vie scolaire. Il demande comment s'articulent les missions de ces emplois avec le rôle du Service Accueil Handicap (SAH) de l'université.

Giulio CARIGNANO (AGORA) souhaite que la notion de « critère académique » soit clarifiée. Concernant les candidatures, la communication pourrait être améliorée et relayée dans les affichages réservés à l'administration. Des notes d'information pourraient également regrouper l'ensemble des offres emplois étudiant(e)s pour plus de praticité.

Léonie MARCOUX (OURSE) revient sur l'importance de la formation, afin de justifier la revalorisation de la rémunération. Elle ajoute que les métiers du Care sont souvent assurés par des femmes et que cette démarche s'inscrit également dans une politique d'égalité globale.

En réponse au troisième point abordé par Monsieur Giulio CARIGNANO et en complément des « informations du Directeur », **Le Directeur** expose concrètement la volonté de proposer plusieurs supports de communication, soit :

- un fil hebdomadaire relayant des informations générales (conférences, procédures RH, emplois étudiant(e), etc.)
- une newsletter destinée à l'interne (mise en avant de profils et de personnes de la Direction)
- une newsletter externe destinée aux partenaires, entreprises, collectivités territoriales, membres du COSS, etc.

Samara LABRECHE quitte le Conseil d'Administration.

Hélène DESSAUX indique que les critères de recrutement sont réglementaires. Les critères sociaux visent à ne pas désavantager un(e) étudiant(e) en difficulté scolaire. La motivation et la situation financière entrent également en compte dans la sélection. Elle informe que la rémunération pour le tutorat est déjà de 1,5 fois le SMIC horaire. Concernant le lien avec le SAH, un travail est en cours au niveau de la déclinaison dans



l'établissement. Le SAH ne semble pas avoir de ressources suffisantes, afin d'effectuer les recrutements, d'autant que l'accompagnement nécessaire à cette étape doit se faire en proximité.

Olivier LE VAN TRUOC approuve le fait de revaloriser la rémunération des personnes travaillant dans le secteur du handicap.

Simon GODARD rappelle que les étudiant(e)s en situation de handicap disposent d'un(e) référent(e) au SAH et que ce lien avec ce service central mutualisé est indispensable pour la formation et l'accompagnement.

Hélène DESSAUX confirme que l'objectif est de continuer à travailler étroitement avec le SAH. Elle précise que 20 à 30 emplois étudiant(e)s chargés de l'accompagnement des étudiant(e)s en situation de handicap sont prévus.

Luc TEULIÈRE (OURSE) estime que la rémunération de l'ensemble des emplois étudiant(e)s devrait être revalorisée, afin de lutter contre la précarité des étudiant(e)s.

Hélène DESSAUX informe que le nombre d'emplois étudiant(e)s augmente chaque année et représente de nouvelles opportunités pour les étudiant(e)s. Par exemple, la présence sur les salons est désormais rémunérée.

La délibération relative à la politique de rémunération des emplois étudiants est approuvée à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

5. Compte Financier 2024

Délibération CA-2025-07

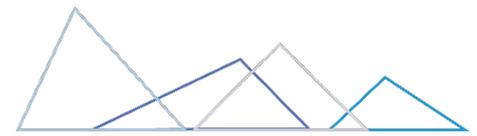
Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

Une présentation assortie de tableaux est partagée et commentée.

Arnaud COEFFIER présente ses excuses au Conseil d'Administration, car il n'a pas eu le temps d'organiser les formations finances prévues. Il explique que la comptabilité budgétaire est soumise à la comptabilité publique : elle concerne l'engagement et le suivi de la trésorerie en termes d'autorisation et de crédits de paiement. Le compte de résultat consiste à prendre en compte les charges et produits liés à la réalisation de l'activité de l'établissement sur une année civile.

• Comptabilité budgétaire

En 2024, le schéma a été prudent à la suite des précédentes réformes et la situation du compte de résultat s'en trouve améliorée par rapport à l'année précédente. Les enveloppes de marges et d'imprévus n'ont pas été dépensées. Il est prévu un changement d'outil comptable en fin d'année (Sifac +). Actuellement, il manque 3 cadres dans les effectifs, notamment un contrôleur de gestion qui arrivera prochainement, un Directeur de pilotage actuellement en arrêt maladie et une personne également associée au Pilotage qui est absente depuis plusieurs années.



Conseil d'administration Procès-verbal

Les soldes budgétaires reflètent les variations de trésorerie liées aux investissements. Les recettes sont en forte augmentation, de l'ordre de 350 000 euros, ce qui est dû au rattrapage de paiement de l'université de Rabat et à la répartition inédite des droits d'inscription (beaucoup d'étudiant(e)s sont dans la tranche haute).

Les taux d'exécution sont jugés corrects, hormis concernant l'investissement. Les délais de concertation ont été prolongés concernant les importants travaux à venir (accueil, espace tiers-lieux, espace situé devant les amphithéâtres, aile centrale, espace informatique, extension du bâtiment, etc.). Les crédits de fonctionnement reflètent le décalage concernant le changement d'outil paie.

Concernant les emplois, plusieurs recrutements sont prévus et des postes seront prochainement pourvus en interne à la suite de la réorganisation de la scolarité.

• Compte de résultat

Concernant la situation patrimoniale, l'écart entre les charges de fonctionnement et de personnel est de l'ordre de 576 000 euros, soit un décalage conséquent avec la prévision. La capacité d'autofinancement est de 671 000 euros pour un montant d'investissement d'environ 400 000 euros. La variation du fonds de roulement est d'environ 250 000 euros, pour aboutir à un résultat de 7,1 millions euros (vs 6,8 millions d'euros en 2023).

Les produits sont en hausse de 5% et les charges de 2%. Les charges de fonctionnement sont stables. La subvention de l'État est relativement stable. Le résultat prévu était déficitaire (- 270 000 euros). La capacité d'anticipation est à améliorer. Le résultat 2024 est de 576 000 euros. La trésorerie continue d'augmenter.

Les projets immobiliers sont à élaborer en fonction de l'évolution de la démographie des étudiant(e)s dans les décennies suivantes.

Franck PETITEVILLE revient sur le retard des paiements de l'université de Rabat.

Arnaud COEFFIER indique que des conventions de reversement ont été signées et qu'un échéancier a étalé le règlement du solde (152 000 euros au mois de décembre, 282 000 euros au mois de mars et 182 000 euros au mois de juin). La situation devrait être normalisée d'ici le mois de juin.

Le Président rappelle que cette régularisation comporte des enjeux financiers, car elle gonfle le fonds de roulement qui n'en a pas besoin. Il évoque par ailleurs les questions que posent ce partenariat et qui ont déjà été évoqués dans le conseil d'administration s'agissant des inégalités de niveaux des étudiant(e)s de l'université de Rabat envoyé(e)s à Sciences-Po Grenoble.

Il rappelle par ailleurs l'historique financier de l'établissement qui s'est trouvé en grande difficulté à partir de 2010 et en cessation de paiement en 2012-2013. La situation s'est améliorée ensuite progressivement et a été totalement assainie à partir de 2019 et la crise du COVID a permis de faire des économies en termes de frais de fonctionnement pour aboutir à la situation excédentaire actuelle.

Giulio CARIGNANO (AGORA) souligne que l'augmentation des frais de scolarité est de 395 euros supplémentaires par étudiant(e) payant les frais de scolarité, soit environ 16%. Il serait intéressant de décomposer les résultats par année, car les revenus des parents peuvent varier. Cela permettrait d'améliorer la précision des prévisions et d'engager des dépenses structurelles en cas d'augmentation des recettes. Il informe que le total des comptes de la BRMIE représente 287 000 euros pour l'année suivante et propose que ces sommes soient utilisées.



Arnaud COEFFIER indique que le fonds de roulement engrangé les années précédentes était bloqué et ne pouvait pas financer d'investissement. Les fonds de réserve peuvent être dédiés au fonctionnement depuis le décret de décembre 2024.

Hélène DESSAUX souligne qu'une enveloppe supplémentaire devrait être gérée en direct et que cela s'ajouterait à la charge actuelle des équipes, afin de mettre en place les fonds alloués par la BRMIE.

Le Président ajoute qu'une dépense de recrutement est plus engageante qu'une dépense pour augmenter le montant d'une bourse renouvelée chaque année.

Olivier GIGNOUX rejoint le Conseil d'Administration.

Simon GODARD revient sur la nouvelle ligne « Compensation boursier(e) » présente sur le tableau en page 16. Il s'étonne de l'intégration de cette ressource deux ans auparavant et questionne sa pérennité.

Pascale MARTINOT explique qu'une négociation a eu lieu avec les Directions des établissements Sciences-Po et a abouti avec succès. Elle propose de considérer que cette mesure est pérenne.

Le Directeur informe que l'IEP doit engager certains investissements. L'école de journalisme de Sciences-Po située à Echirolles constitue un enjeu en termes de localisation. Il est question de la déplacer sur le campus ou ailleurs. Une discussion est en cours avec la Mairie de Grenoble qui dispose de bâtiments libres pouvant être rénovés aux normes environnementales. Dans le cadre de la transition écologique, l'IEP devrait également réaliser des investissements en termes d'énergies renouvelables : des panneaux solaires pourraient être installés, afin de réduire l'empreinte écologique de l'établissement. Il ajoute que la rénovation du bâtiment est prévue et permettra de gagner un étage. Certains projets de fonctionnement devraient également être financés plus largement, notamment l'aide à la mobilité douce.

Le Président ajoute que l'une des difficultés est à la capacité à faire, du fait d'équipes administratives restreintes.

Giulio CARIGNANO (AGORA) souhaite confirmation du fait que l'IEP a la charge administrative de l'allocation des bourses d'aide à la mobilité.

Hélène DESSAUX le confirme, mais précise qu'il ne gère pas l'affectation des fonds liée à la bourse BRMIE. Des fonds supplémentaires induiraient une charge accrue.

Arnaud COEFFIER reconnaît que des moyens administratifs temporaires sont nécessaires, afin de mettre en place les projets. Cependant, le recrutement sur des fonctions non pérennes est difficile.

Franck PETITEVILLE propose d'envisager un supplément de dotation du Fonds de Solidarité pour les étudiant(e)s les plus précaires, compte tenu du faible effectif des personnes concernées.

Hélène DESSAUX informe que le nombre de dossiers n'évolue pas forcément, mais que les difficultés sont plus graves. Elle juge cette proposition intéressante.

Léonie MARCOUX (OURSE) soutient que le Fonds de Solidarité devrait venir en aide aux étudiant(e)s en situation critique de façon systématique.

Madame la Ministre, Geneviève FIORASO, souligne que les frais d'inscription de l'université de Rabat sont relativement élevés.

Concernant le renforcement administratif, elle revient sur les recrutements prévus et avance que les équipes seront à l'avenir suffisantes, afin de mener à bien les projets d'investissement.

Arnaud COEFFIER soutient que les équipes de l'UGA sont débordées.

Madame la Ministre, Geneviève FIORASO, alerte sur le fait que la rénovation d'un bâtiment ancien constituant un gouffre énergétique et non habilité à recevoir du personnel et du public peut occasionner des coûts importants.

Simon GODARD rebondit sur la question de l'université de Rabat. Ce partenariat est stratégique pour certains masters, mais l'établissement n'a longtemps pas appliqué ses obligations envers l'IEP conformément à la convention (le règlement des études du 1^{er} cycle n'a toujours pas été soumis). En revanche, 20% des cours du Bachelor de Rabat sont censés être enseignés à l'IEP, ce qui n'est pas le cas. Il estime que les dysfonctionnements sont pédagogiques, financiers et administratifs.

Concernant le Fonds de Solidarité, il n'est pas forcément nécessaire de l'abonder compte tenu de l'actuelle sous-consommation des ressources. Il revient sur la question de la trésorerie et souhaite avoir des informations financières sur l'importante dépense liée à la rénovation du bâtiment ancien (création d'une cantine, de salles de taille intermédiaires, etc.).

Giulio CARIGNANO (AGORA) estime que des dépenses liées à la BRMIE sont compatibles avec l'état financier de l'IEP. Il souhaite éviter que le budget soit ponctionné par le gouvernement au lieu d'être alloué aux étudiant(e)s en situation de précarité et préconise d'utiliser cet argent.

Frédéric GONTHIER considère que l'enjeu le plus important ne concerne pas l'extension des espaces, mais l'amélioration de la qualité de vie étudiante et au travail. Les espaces existants, qu'ils soient physiques, matériels, logiciels et mentaux, devraient être décloisonnés.

Arnaud COEFFIER recommande que les projets fléchés à partir des réserves de fonds de roulement soient pilotés dans le temps selon des modalités de gestion ne mettant pas en danger l'établissement.

La délibération relative au compte financier 2024 (vote du compte administratif et affectation du résultat au fonds de roulement) est approuvée à l'unanimité moins 2 abstentions.

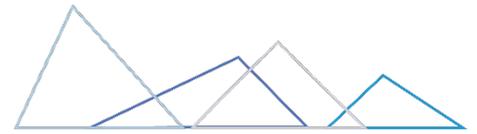
AFFAIRES JURIDIQUES

8. Élection section disciplinaire enseignants 1er collège

Délibération CA-2025-10

Présenté par [Pascale MARTINOT](#)

Pascale MARTINOT décompte 5 inscrit(e)s, dont 5 suffrages exprimés et 1 bulletin blanc.



Frédéric GONTHIER obtient 3 suffrages, Olivier LE VAN TRUOC n'obtient pas de suffrage et Aurélien LIGNEREUX obtient 1 suffrage.

Frédéric GONTHIER est élu.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est abordée.

CLOTURE DE LA SEANCE

Le Président clôt la séance à 16 heures 49.

Fin de la séance

Prochaine séance : Mardi 24 juin 2025